

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 sept. 2025

Date d'édition: 2 déc. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 610 Alfa Mousse au pistolet PU

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

610 Alfa Mousse au pistolet PU

N° de l'article:

6100750

UFI:

GFH7-3K1Y-5J06-J1XQ

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Mousse polyuréthane monocomposante au pistolet.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
sans générateurs d'aérosols ni briquets (Aerosol 1)	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Skin Sens. 1)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Irrit. 2)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité aiguë (par inhalation) (Acute Tox. 4)	H332: Nocif par inhalation.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Resp. Sens. 1)	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (STOT SE 3)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	
Cancérogénicité (Carc. 2)	H351: Susceptible de provoquer le cancer.	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 sept. 2025

Date d'édition: 2 déc. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 610 Alfa Mousse au pistolet PU

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (STOT RE 2)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS08

Danger pour la santé



GHS07

Point d'exclamation



GHS02

Flamme

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe; Tris(2-chloroisopropyl)-phosphat

Consignes en cas de risques physiques	
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Consignes en cas de risques pour la santé	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence	
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention	
P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas percer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 sept. 2025

Date d'édition: 2 déc. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 610 Alfa Mousse au pistolet PU

### Conseils de prudence Prévention

P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
------	---

### Conseils de prudence Réaction

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### Conseils de prudence Stockage

P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
-------------	--

### Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
------	---

### Indications diverses:

Chez les personnes qui sont déjà sensibilisées aux diisocyanates, l'utilisation de ce produit peut déclencher des réactions allergiques. En cas d'asthme, de maladies de peau eczémateuse ou de problème de peau, éviter tout contact avec le produit. Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387). À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 9016-87-9	<b>Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe</b> Acute Tox. 4 (H332), Carc. 2 (H351), Eye Irrit. 2 (H319), Resp. Sens. 1 (H334), STOT RE 2 (H373), STOT SE 3 (H335), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1 (H317)  Danger <b>Valeur limite de concentration spécifique (SCL)</b> Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5% Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5% Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1% STOT SE 3; H335: C ≥ 5% <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) > 5 000 mg/kg ETA (dermique) > 5 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 0,31 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) 1,5 mg/L	40 – 50 %
n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119472128-37	<b>dimethyl ether</b> Flam. Gas 1A (H220), Press. Gas (Comp.) (H280)  Danger <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) > 2 000 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg ETA (inhalation, gaz) = 164 000 ppmV ETA (inhalation, vapeur) 309 mg/L	5 – 15 %

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 sept. 2025

Date d'édition: 2 déc. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 610 Alfa Mousse au pistolet PU

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 13674-84-5 N°CE: 237-158-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119447716-31	<b>Tris(2-chloroisopropyl)-phosphat</b> Acute Tox. 4 (H302) Attention <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) 3 600 mg/kg	1 – 10 %
n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2 Numéro d'index: 601-004-00-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485395-27	<b>isobutane</b> Flam. Gas 1A (H220), Press. Gas (Comp.) (H280) Danger <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (inhalation, gaz) = 658 ppmV ETA (inhalation, poussières/brouillard) > 1 442,738 mg/L	1 – 10 %
n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21	<b>propane</b> Flam. Gas 1A (H220), Press. Gas (Comp.) (H280) Danger <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (inhalation, gaz) 800 000 ppmV	1 – 5 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après de nombreuses heures, d'où une surveillance médicale au moins 48 heures après un accident.

#### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'inconscience, placer et transporter en position de récupération.

#### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

#### Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée Réactions allergiques Lésions oculaires graves/irritation oculaire Malaises d'origine asthmatique Irritation des voies respiratoires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 sept. 2025

Date d'édition: 2 déc. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 610 Alfa Mousse au pistolet PU

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Sable sec

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible

#### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique. Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) Monoxyde de carbone Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. En cas d'incendie, refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-sauveteurs

##### Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Assurer une aération suffisante. Eloignez les personnes non protégées.

##### Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### 6.1.2. Pour les sauveteurs

##### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

##### Pour le nettoyage:

Ne pas rincer à l'eau ou avec des produits nettoyants aqueux.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 sept. 2025

Date d'édition: 2 déc. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 610 Alfa Mousse au pistolet PU

### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	0,05 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	0,025 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	0,1 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Aiguë – inhalation, effets systémiques
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	0,05 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Aiguë – inhalation, effets systémiques
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	0,05 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets locaux
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	0,025 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets locaux
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	0,1 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Aiguë – inhalation, effets locaux
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	0,05 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Aiguë – inhalation, effets locaux
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	50 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② aigu-dermique, effets systémiques
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	25 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② aigu-dermique, effets systémiques
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	28,7 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Aiguë – cutanée, effets locaux
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	17,2 mg/cm <sup>2</sup>	① DNEL Consommateur ② Aiguë – cutanée, effets locaux
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	20 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② aigu-par voie orale, effets systémiques
dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	1 894 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	471 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	1 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	0,1 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 sept. 2025

Date d'édition: 2 déc. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 610 Alfa Mousse au pistolet PU

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	1 mg/kg	① PNEC Station d'épuration
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	10 mg/kg	① PNEC eaux, libération périodique
Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9	1 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	0,155 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	0,016 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	0,681 mg/L	① PNEC sédiment, eau douce
dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	0,069 mg/L	① PNEC sédiment, eau de mer
dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	0,45 mg/L	① PNEC terre
dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	1,549 mg/L	① PNEC eaux, libération périodique

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

#### 8.2.2. Protection individuelle



##### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

##### Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: LDPE Temps de pénétration >10 min, Epaisseur du matériau des gants: 0,06 mm. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

##### Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

##### Autres mesures de protection:

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 sept. 2025

Date d'édition: 2 déc. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 610 Alfa Mousse au pistolet PU

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique: Liquide

Forme: Aérosol

Couleur: jaune

Odeur: caractéristique

Inflammabilité: Oui

#### Données de sécurité

Paramètre	Valeur	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible	
Point de fusion	Aucune donnée disponible	
Point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	
Point éclair	Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammation	199 °C	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	3 – 18,6 Vol-%	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité	Aucune donnée disponible	
Densité apparente	non applicable	
Solubilité dans l'eau	Non miscible	
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible	

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aérosol extrêmement inflammable.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition lorsqu'il est stocké et utilisé conformément aux instructions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec l'eau libère des gaz inflammables.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique. Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique), Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 sept. 2025

Date d'édition: 2 déc. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 610 Alfa Mousse au pistolet PU

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe	n°CAS: 9016-87-9
ATE inhalativ Dämpfe:	1,5 mg/L
ETA (inhalation, poussières/brouillard):	1,5 mg/L ATE
ATE inhalativ Stäube+Nebel:	1,5 mg/L
DL50 par voie orale:	>5 000 mg/kg (Rat) OCDE 401
DL50 dermique:	>5 000 mg/kg (Lapin) OCDE 402
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):	0,31 mg/L (Rat) OCDE 403
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard):	0,31 mg/L 4 h (Rat)
dimethyl ether	n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8
DL50 par voie orale:	>2 000 mg/kg
DL50 dermique:	>2 000 mg/kg
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz):	=164 000 ppmV 4 h (Rat)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):	309 mg/L 4 h (Rat)
Tris(2-chlorisopropyl)-phosphat	n°CAS: 13674-84-5 N°CE: 237-158-7
DL50 par voie orale:	3 600 mg/kg (Ratte)
isobutane	n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz):	=658 ppmV 4 h (Rat)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard):	>1 442,738 mg/L 0,25 h (Rat)
propane	n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz):	800 000 ppmV 0,25 h

#### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

Nocif par inhalation.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée. Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité:

Susceptible de provoquer le cancer.

#### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 sept. 2025

Date d'édition: 2 déc. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 610 Alfa Mousse au pistolet PU

### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocrinien chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe n°CAS: 9016-87-9

CL50: >1 000 mg/L 4 d (poisson, Fisch) OECD 203

CL50: >1 000 mg/L 4 d (poisson, poisson) OCDE 203

CL50: >1 000 mg/L 4 d (poisson, Danio rerio) OCDE 203

CE50: >1 000 mg/L (crustacés, Krebstiere) OECD 209

CE50: >100 mg/L (Algues/plantes aquatiques, Alghe) OECD 209

CE50: >1 000 mg/L 1 d (crustacés, crustacés) OCDE 202

NOEC: >10 mg/L 21 d (crustacés, Krebstiere) OECD 202

NOEC: >10 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 202

NOEC: >10 mg/L 21 d (crustacés, crustacés) OCDE 202

CEr50: >1 640 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alghe) OECD 201

CEr50: >1 640 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alghe) OCDE 201

CEr50: >1 640 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, scenedesmus subspicatus) OCDE 201

dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8

CL50: >4 000 mg/L 4 d (poisson, Poecilia reticulata (Guppy))

CE50: >4 000 mg/L 2 d (Daphnia magna)

CL50: >4,1 mg/L 4 d (poisson, poisson)

CE50: >4 400 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)

CL50: >4 100 mg/L 4 d (poisson, poisson)

CEr50: >154 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Alghe)

CE50: >4,4 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))

isobutane n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2

CL50: 91,42 mg/L 4 d (poisson, poisson)

CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia)

CEr50: 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Alghe)

CL50: 91,42 mg/L 4 d (poisson)

CEr50: 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algae)

CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)

CL50: >24,11 mg/L 4 d (poisson)

propane n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9

CL50: 49,9 mg/L 4 d (poisson, poisson)

CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia)

CEr50: 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Alghe)

CL50: 49,9 mg/L 4 d (poisson)

CEr50: 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algae)

CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)

CL50: 85,82 mg/L 4 d (poisson, poisson)

CE50: 41,82 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 sept. 2025

Date d'édition: 2 déc. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 610 Alfa Mousse au pistolet PU

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe	n°CAS: 9016-87-9
---	------------------

Biodégradation: Oui, lent

dimethyl ether	n°CAS: 115-10-6	N°CE: 204-065-8
----------------	-----------------	-----------------

Biodégradation: Difficilement biodégradable.

isobutane	n°CAS: 75-28-5	N°CE: 200-857-2
-----------	----------------	-----------------

Biodégradation: Oui, rapide

propane	n°CAS: 74-98-6	N°CE: 200-827-9
---------	----------------	-----------------

Biodégradation: Oui, rapide

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe	n°CAS: 9016-87-9
---	------------------

Log K<sub>ow</sub>: 14

Facteur de bioconcentration (FBC): 14

dimethyl ether	n°CAS: 115-10-6	N°CE: 204-065-8
----------------	-----------------	-----------------

Log K<sub>ow</sub>: 0,07

isobutane	n°CAS: 75-28-5	N°CE: 200-857-2
-----------	----------------	-----------------

Log K<sub>ow</sub>: 1,09

propane	n°CAS: 74-98-6	N°CE: 200-827-9
---------	----------------	-----------------

Log K<sub>ow</sub>: 1,09

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe	n°CAS: 9016-87-9
---	------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

dimethyl ether	n°CAS: 115-10-6	N°CE: 204-065-8
----------------	-----------------	-----------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

Tris(2-chloroisopropyl)-phosphat	n°CAS: 13674-84-5	N°CE: 237-158-7
----------------------------------	-------------------	-----------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

isobutane	n°CAS: 75-28-5	N°CE: 200-857-2
-----------	----------------	-----------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

propane	n°CAS: 74-98-6	N°CE: 200-827-9
---------	----------------	-----------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne peut pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 05 01 *	Déchets d'isocyanates
------------	-----------------------

\*: Soumis à une documentation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 sept. 2025

Date d'édition: 2 déc. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 610 Alfa Mousse au pistolet PU

### Code des déchets conditionnement

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
16 05 04 *	Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

\*: Soumis à une documentation.

### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
AÉROSOLS	AÉROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
2.1	2.1	2.1	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
		-	
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
Non	Non	Non	Non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
Dispositions particulières: 190   327   344   625 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E0 Code de classification: 5F Code de restriction en tunnel: (D)	Dispositions particulières: 190   327   344   625 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E0 Code de classification: 5F	Dispositions particulières: 63   190   277   327   344   381   959 Quantité limitée (LQ): Siehe SV277 Quantités exceptées (EQ): E0 Numéro EmS: F-D, S-U	Dispositions particulières: A145   A167 Quantité limitée (LQ): Y203 Quantités exceptées (EQ): E0

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

###### Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III], Catégories de danger:

- P3a «Aérosols inflammables» de la catégorie 1 ou 2 contenant des gaz de la catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de la catégorie 1.

Substances dangereuses explicitement mentionnées:

- Gaz liquéfiés inflammables, catégorie 1 ou 2 (y compris gaz de pétrole liquéfié) et gaz naturel

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 sept. 2025

Date d'édition: 2 déc. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 610 Alfa Mousse au pistolet PU

### Demande n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 19,9 pds %

#### 15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

#### 16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
KG	poids du corps
LC50	Concentration létale médiane
LD50	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédictive sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL	Specific concentration limit
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies
VOC	Composés organiques volatils

#### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 sept. 2025

Date d'édition: 2 déc. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 610 Alfa Mousse au pistolet PU

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
sans générateurs d'aérosols ni briquets (Aerosol 1)	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Skin Sens. 1)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Irrit. 2)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité aiguë (par inhalation) (Acute Tox. 4)	H332: Nocif par inhalation.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Resp. Sens. 1)	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (STOT SE 3)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	
Cancérogénicité (Carc. 2)	H351: Susceptible de provoquer le cancer.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (STOT RE 2)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	

### 16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

### 16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible